

DELIBERATION N° 35 /69

portant institution d'un signe distinctif des taxis et des pousse-pousse circulant à l'intérieur du périmètre urbain de Brazzaville.

LA DELEGATION SPECIALE DE LA VILLE DE BRAZZAVILLE

Vu l'Acte Fondamental du 14 Août 1968 modifiant la Constitution du 8 Décembre 1963 ;

Vu la loi du 5 Avril 1884 sur l'organisation municipale et les textes subséquents ;

Vu les décrets n°63/312 du 17 Septembre et 63/369 du 19 Novembre 1963 portant dissolution des Conseils Municipaux de Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et nomination des Délégations Spéciales ;

Vu le Procès-Verbal de la session de la Délégation Spéciale en date du 15 Novembre 1969 ;

Le Maire de Brazzaville entendu ;

A adopté les dispositions suivantes :

Article 1er. - Les taxis en service dans la Commune de Brazzaville devront être peints de 2 tons de la façon suivante :

- Email vert sur les côtés
- Email blanc au dessus
- Les pousse-pousse devront être peints en noir.

Article 2. - Un numéro d'ordre précédé de la lettre T ou P sera affecté à chaque véhicule selon qu'il s'agira d'un Taxi ou d'un pousse-pousse.

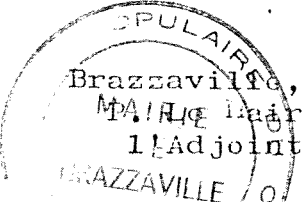
Article 3. - L'application de la peinture sera assurée par le Service Municipal de la Voirie, seul autorisé à exécuter les dispositions visées aux articles 1er et 2 du présent texte.

Article 4. - Le montant de la prestation est fixé à VINGT CINQ MILLE (25.000) FRANCS par voiture et à DEUX MILLE (2.000) FRANCS par pousse-pousse au profit du Budget Communal.

Article 5. - Toute infraction aux présentes dispositions sera sanctionnée d'une amende allant de 10.000 à 20.000 francs.

Article 6. - Le Chef de Service de la Voirie, le Chef de Garage Municipal, le Commissaire de Police et le Chef de Service de la Protection Civile sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération qui prendra effet à la date de signature du présent texte.

Article 7. - La présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.


Brazzaville, le 30 Novembre 1969
Maire et p.o.
L'Adjoint au Maire
BRAZZAVILLE